

CONCOURS

MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS / PARIS MUSÉES

ET PARIS MÔMES

DU 7 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

PHOTOGRAPHIE TON OMBRE

AVEC ANDY WARHOL

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1

Principe du concours

Paris Musées (pour Le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris) dont le siège est situé au 27 rue des Petites-Écuries 75010 Paris - et Les Editions Paris Mômes, SARL dont le siège social est situé au 9-11 passage Plantin 75020 Paris, organisent un concours pour les enfants sur le thème « Photographie ton ombre ».

Le concours sera annoncé le mercredi 7 octobre 2015 sur les sites internet www.parismomes.fr et www.mam.paris.fr et lancé officiellement dans le magazine Paris Mômes numéro 100 daté octobre/novembre 2015, dont la sortie est prévue en kiosque le mercredi 7 octobre 2015. Ce concours est gratuit.

ARTICLE 2

Catégorie des participants

Ce concours est réservé aux enfants âgés de 5 à 12 ans domiciliés en France métropolitaine au moment de leur participation (à l'exception des enfants des salariés de Paris Mômes et du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris, de Paris Musées et d'XL Airways) **bénéficiant de l'accord de leurs représentants légaux, lesquels ont impérativement rempli un bulletin de participation au concours.** Un même participant peut envoyer jusqu'à cinq photos.

ARTICLE 3

Dates de validité

Ce concours commence le **7 octobre** et se termine le **31 décembre 2015**. Les participations reçues après cette date limite ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 4

Conditions de participation

L'enfant participant doit avoir entre 5 et 12 ans. Les photographies sont à envoyer sous forme de fichier numérique, en haute définition, par email à l'adresse suivante : concours@parismomes.fr.

Si une personne ou plusieurs personnes apparaissent sur la photo, une autorisation de publication est impérative pour chaque personne (document en téléchargement sur le site www.parismomes.fr).

Les mineurs participants concèdent, à titre exclusif, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux et titulaires à ce titre de l'autorité parentale, à titre gratuit à Paris

Mômes, au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris/Paris Musées et aux partenaires du concours, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation relatifs au document envoyé, par tous moyens et sur tous supports, jusqu'au 31 décembre 2016 en France et dans le reste du monde, et nécessaires à Paris Mômes au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris/Paris Musées et aux partenaires du concours aux fins de réaliser :

- la promotion et communication du concours
- la publication éventuelle dans le magazine Paris Mômes et tout autre support de communication relatif au concours

Paris Mômes, avec son partenaire XL Airways, se réserve le droit d'organiser une exposition d'une sélection des photos envoyées pour le concours (dont celle du lauréat).

ARTICLE 5

Désignation du lauréat et accession aux résultats

Une photographie sera sélectionnée par l'équipe de Paris Mômes, le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris et XL Airways après le 31 décembre 2015.

Les critères de sélection porteront sur l'originalité des propositions, et la pertinence du sujet et du traitement par rapport au thème du concours.

Le jury sera composé de membres de Paris Mômes, du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris et de XL Airways.

Le candidat sélectionné sera prévenu par courrier ou email courant janvier 2016.

Les résultats du concours seront publiés dans le Paris Mômes numéro 102 daté février/mars 2016 dont la sortie est prévue en kiosque le mercredi 3 février 2016 et sur le site internet www.parismomes.fr et www.mam.paris.fr.

ARTICLE 6

Dotations

UN SÉJOUR À NEW-YORK : Un aller/retour et 5 nuitées pour 4 personnes d'une valeur totale de 7 630,48 Euros TTC.

Détail de la dotation :

- **Un aller/retour du lundi au samedi pour 4 personnes** (deux adultes maximum) avec XL Airways.

Valeur de la dotation (pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans): 4 830,48 €.

Billets aller-retour en classe économique utilisables sur le trajet Paris CDG - New York JFK - Paris CDG. Billets soumis à disponibilité aux dates souhaitées et valables pour un voyage du **1^{er} avril au 1^{er} octobre 2016**

(dernier retour). La période d'utilisation ne pourra être prolongée au delà de cette date. Le transport est soumis aux conditions générales de transports de XL Airways France et le bénéficiaire atteste avoir pris connaissance et les accepter sans aucunes réserves. Les conditions générales de transport d'XL Airways sont consultables sur <http://www.xl.com/article.cfm?idArticle=27>.

- **Cinq nuitées du lundi au samedi pour 4 personnes** en chambre quadruple dans un hôtel 3* ou 4*, petit-déjeuner compris selon disponibilités.

Valeur de la dotation : 2 800 €

Le séjour est valable du **1^{er} avril au 1^{er} octobre 2016**, pour une valorisation maximale de 2 800 €, sous réserve de disponibilité, et sera valable dans l'un des hôtels ci-dessous à New-York :

Hampton Inn Manhattan - Madison Square Garden Area 3* : 5 nuits du lundi au samedi. Quadruple 2 lits doubles-non smoking : Chambre et petit-déjeuner.

The Hotel @ Times Square 3* : 5 nuits du lundi au samedi. 2 lits doubles (4 pax) : chambre et petit déjeuner.

The Row NYC Hotel 4* : 5 nuits du lundi au samedi. Standard family room two beds : continental breakfast.

Il arrive dans certains pays que l'hôtelier soit tenu de collecter des taxes locales qui ne peuvent légalement être incluses lors du prépaiement. Les gagnants devront les acquitter sur place ou en devises locales.

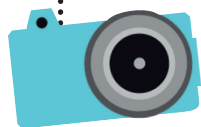
Les lots sont valables jusqu'au 1^{er} octobre 2016 (dernier retour). Les lots offerts au gagnant ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni donner lieu à une quelconque contrepartie financière ou à un échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les dates des séjours à New-York seront à déterminer en accord avec XL Airways et l'hôtel partenaire du concours sous réserve de disponibilités.

Paris Mômes et le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris/Paris Musées n'assurent pas les frais divers qui ne sont pas compris dans le lot.

Paris Mômes et le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris /Paris Musées déclinent toute responsabilité en cas d'accident et

CONCOURS
MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS / PARIS MUSÉES
ET PARIS MÔMES
DU 7 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015



PHOTOGRAPHIE TON OMBRE

AVEC ANDY WARHOL

de dommages durant le voyage et le séjour. Les adultes prendront toutes précautions pour la protection, la sécurité et la surveillance des mineurs.

Le gagnant sera contacté par courrier ou email. A l'issue d'un délai de 7 jours, sans réponse au courriel invitant à communiquer ses coordonnées, le lot sera perdu. Il sera attribué au lauréat suivant. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délais de 7 jours pour fournir leurs coordonnées, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles.

ARTICLE 7 **Responsabilité de l'organisateur**

Paris Mômes et le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris/Paris Musées ne seront pas tenus responsables dans l'hypothèse où le concours

venait à être supprimé, modifié et/ou suspendu pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Paris Mômes et le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris/Paris Musées peuvent modifier à tout moment le présent règlement et/ou prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et/ou l'interprétation du règlement.

ARTICLE 8 **Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de Maître François Ardaillou, Huissier de justice, 10 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris. Le règlement est consultable et téléchargeable sur www.parismomes.fr. Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par écrit à Paris Mômes- Règlement du jeu Photographie ton ombre - 5, rue de charonne, 75011 PARIS. Le timbre nécessaire à la demande sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif «lettre» lent en vigueur.

ARTICLE 9

Confidentialité et utilisation des données personnelles.

En vertu de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (art.34), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer adressez-vous à : contact@parismomes.fr.

Les données personnelles des participants et de son (ses) représentant(s) légal(aux) indiqués dans le bulletin de participation ne seront pas utilisées au-delà de la durée du concours. Elles seront utilisées par Paris Mômes pour contacter le lauréat ainsi que pour communiquer le résultat aux participants par newsletter.

Le concours «Photographie ton ombre» sera également relayé via le compte Facebook, Twitter et Instagram de Paris Mômes et des partenaires du concours mais n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par ceux-ci. En participant au concours, le participant fournit des informations à la société Paris Mômes et aux partenaires du concours, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et non à Facebook, Twitter et Instagram.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant participant :

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Je souhaite m'abonner à la newsletter de Paris Mômes.

Je soussigné(e), autorise gracieusement, en ma qualité de représentant(e) légal(e) et de titulaire de l'autorité parentale, mon enfant mineur _____

âgé(e) de _____ ans à participer au Concours «Photographie ton ombre» organisé par le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris/Paris Musées et Les Editions Paris Mômes.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général du concours et d'en accepter l'ensemble des termes sans réserves et restrictions.

Qualité (mère, père, tuteur) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Qualité (mère, père, tuteur) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Double signature obligatoire du père et de la mère.

En cas d'autorité parentale exclusive de l'un des deux parents, une seule signature sera exigée. Merci d'ajouter dans ce cas, la mention "Je déclare avoir l'autorité parentale exclusive sur mon enfant".